

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Mai

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mai

M. Amagat résume les critiques qu'il a faites la veille sur le budget de l'instruction publique, en demandant que la laïcisation des écoles ne soit plus obligatoire et qu'elle soit laissée à la faculté des conseils municipaux. Puis il passe à d'autres budgets.

Sur le service hydraulique, M. Amagat critique aussi les dépenses du personnel.

M. Rouvier demande à s'expliquer immédiatement sur ce point. Il dit qu'il y avait là, en effet, une exagération du personnel, mais que, dans ces dernières années, on l'a beaucoup diminué. Ce service-là doit donc compter dans les économies faites par la République.

Dans l'administration des finances, M. Amagat constate que les frais de perception de l'impôt ont beaucoup augmenté, ce à quoi M. Rouvier riposte que cela tient à ce que les sommes à recouvrer sont plus importantes.

M. Amagat indique les réformes à accomplir : la réunion des contributions directes et de l'enregistrement prévue et préparée par l'assemblée de 1872 ; la réforme des trésoreries et des perceptions ; l'endiguement des pensions civiles qui ont augmenté de onze millions depuis peu d'années. Les pensions militaires ont augmenté aussi dans une grande proportion. Ceux qui ont voté les lois de 1878 et de 1881 doivent le regretter.

L'orateur fait ensuite le compte des millions dépensés dans l'administration des postes et explique que l'augmentation des dépenses n'est pas justifiée par un accroissement proportionnel du travail. De 1869 à 1876, l'augmentation avait été de 50 0/0 sur le travail et de 1 0/0 seulement sur la dépense. De 1877 à 1884, même augmentation de 50 0/0 sur le travail, mais augmentation de 55 0/0 sur la dépense.

(Vive agitation).
M. Rouvier répond que les taxes postales ayant été réduites, la même recette correspond à une circulation bien plus grande et par conséquent à un travail beaucoup plus considérable.

L'administration coloniale fournit encore à M. Amagat le sujet de sévères critiques. Il fait ressortir les augmentations de dépenses qui ont été faites sur ce service et invite M. Jules Ferry à venir en démontrer l'utilité.

Il n'y a pas jusqu'à la guerre qui pourrait faire l'objet de critiques justifiées. Les rapports faits sur les comptes de liquidation de la guerre sont accusateurs, mais, par patriotisme, M. Amagat n'insiste pas sur ce point.

L'orateur, se résumant, fait le compte des millions à économiser sur les divers ministères. Le budget des dépenses se trouverait réduit à 2 milliards 920 millions. Les recettes s'élevant à 3 milliards, l'excédent des recettes serait de 80 millions.

Ces 80 millions permettraient de faire rentrer dans le budget ordinaire les soixante millions de garantie d'intérêts aux Compagnies de chemins de fer : il resterait encore 20 millions dont on pourrait constituer un fond de réserves. On trouverait encore 30 millions en 1893 dans la conversion du 4 1/2 et l'on constituerait ainsi un fonds de réserve annuel de 50 millions.

D'ici à 1893, on pourrait se procurer ces trente millions annuels en vendant à ce prix à la Banque de France le renouvellement de son privilège. Ce renouvellement ne peut plus faire question ; les récents désastres financiers que nous avons essuyés l'ont rendu indispensable, mais il ne doit pas être fait gratuitement, et, pour sa part, M. Amagat se déclare opposé au système de la participation de l'Etat dans les bénéfices.

L'orateur parle ensuite incidemment des conventions et les justifie sous réserve. Que pouvait-on faire en 1883 ! Depuis trois ans le budget était en déficit. Les ressources de l'Etat ne lui permettaient pas de continuer les grands travaux dans lesquels il s'était engagé. Dans ces conditions, il ne pouvait faire mieux que dire aux Compagnies : « Tirez-moi d'embaras ».

Mais M. Amagat ne considère le réseau de l'Etat que comme un réseau qu'il faudra aliéner le jour où l'on verra reprendre les travaux nécessaires soit à l'outillage soit à la défense du pays. Le rachat complet de tous les réseaux eût été une idée grandiose, mais les circonstances n'ont pas permis de le réaliser. Seul, l'empire aurait eu assez de crédit... — et, observe M. Rouvier, assez peu de kilomètres à racheter.

M. Amagat. — ... Pour l'amener à terme. Le réseau actuel de l'Etat n'a aucune utilité et devrait être aliéné.

L'orateur termine en reprochant au rapporteur général, M. Burdeau, d'avoir montré l'état de nos finances sous un jour trop favorable.

La parole est au rapporteur général, M. Burdeau, qui répond aux attaques dont la gestion financière de la République a été l'objet de la part de la droite. Est-il vrai, comme l'a dit M. d'Aillières, que pendant cette législature le budget des dépenses ait subi une augmentation annuelle et progressive ? Non, répond M. Burdeau, parce qu'il faut tenir compte de ce fait que soixante-dix millions de dépenses auxquelles on ne faisait face jusqu'alors qu'au moyen de crédits supplémentaires ont été introduits dans le budget ordinaire.

Jamais le budget ne fut moins en déficit que le budget actuel. La Chambre de 1885 n'aura pas à rougir du bilan présenté au pays avant les nouvelles élections.

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 16 mai

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

M. le général Deffis, rapporteur, demande l'urgence, d'accord avec le gouvernement.

L'urgence est déclarée.

Le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles ; les articles 1 à 10 sont adoptés.

M. Garrisson, sur l'article 11, rappelle que la Chambre et après elle la commission du Sénat, pose en principe que tout individu né en France est Français et laisse seulement à ceux qui sont nés d'étrangers résidant en France le droit de réclamer lorsqu'ils arrivent à leur majorité ; l'article 11 accorde ce même droit à ceux qui sont nés d'étrangers eux-mêmes nés en France.

L'orateur demande donc que l'article soit révisé.

L'article est renvoyé à la commission.

Les articles 12 à 20 sont adoptés.

M. Constans demande au Sénat d'accepter le texte de la Chambre relatif aux dispenses.

Il combat le système des dispenses légales, qui permettraient l'exemption des fils de veuves riches (Bruit).

Le général Deffis, rapporteur, dit que le système de la Chambre ouvre la porte à toutes les passions politiques et à l'arbitraire. (Très bien).

M. Claris défend le système de la Chambre, qui est vivement combattu par M. Lenoël.

M. Léon Renault proteste au nom des intérêts de la famille.

Le paragraphe 1^{er} de l'article 22 (système du Sénat) est adopté par 160 voix contre 86. Le gouvernement est battu et un conflit nouveau est ouvert entre les deux Chambres. L'article 21 est adopté.

Un amendement de M. Carné, sur l'article 22, demandant d'élever de 1 à 2 0/0 le chiffre des congés annuels, est repoussé par 113 voix contre 93.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 30.

La santé du général Boulanger

On lit dans l'*Intransigeant* :
Divers journaux opportunistes, et notamment le *Soir*, prenant leurs désirs pour la réalité, s'évertuent à annoncer que le général Boulanger est très gravement malade.

Le général, nous pouvons l'affirmer, ne s'est jamais mieux porté ; sa santé est excellente ; et ce qui le prouve péremptoirement, c'est que ce soir même il assista à un dîner donné en son honneur par le directeur de la *Fortnightly Review*.

Le *Matin* donne les détails suivants sur la santé de M. Boulanger :

M. Boulanger serait atteint d'un épuisement complet, provenant d'un surmenage physique qu'il a poussé et entretenu à l'extrême. Les fatigues qu'il s'est imposées auraient, en outre, fini par

der le secret...

Mais, partout et toujours, devant lui, il rencontrait le fer inflexible...

C'était un spectacle d'un intérêt terrible et saisissant, — et les assistants en suivaient avec une curiosité anxieuse les émouvantes péripéties.

Cette résistance, à laquelle il n'était pas habitué, étonnait, dépitait, irritait le vieux breteur. Elle lui faisait perdre peu à peu de son sang-froid et de sa science. Une sorte de vertige lui montait au cerveau, obscurcissant son coup d'œil et alourdissant son bras...

Il le sentit et, redoublant d'impétuosité, effrayant l'écume à la bouche, les yeux injectés de sang et presque sortis de l'orbite...

A un moment, il se ramassa dans sa garde...

Puis il bondit, froissant l'épée, et se fendit avec une rapidité foudroyante...

Les assistants ne purent retenir un cri d'effroi.

Mais Joël s'était courbé — avec une incroyable agilité : le fer passa au-dessus de lui, et les deux adversaires se trouvèrent un instant corps à corps, visage à visage...

Par une réaction déterminée par les phases de la lutte, c'était maintenant le brigadier qui doutait de lui et le jeune homme avait confiance...

Cette confiance, M. de Brégy la lut-il sur les traits de notre héros...

Toujours est-il qu'il étouffa un nouveau juron...

Puis, afin d'éviter un coupé sur les armes, il fit vivement un saut en arrière...

Par malheur, son pied gauche glissa sur une

amener des complications du côté du cœur et le général serait depuis quelque temps déjà menacé d'une affection cardiaque.

Malgré la gravité de sa situation, le général chercherait à combattre son affaiblissement et à se soutenir par tous les moyens, et ce serait grâce à cela seulement qu'il a pu encore se montrer ces jours-ci, soit aux courses, soit à des dîners. Mais son état n'en aurait pas moins été jugé si grave qu'une consultation de médecins a été réunie à Londres, il y a quelques jours, le 7 mai, dit-on.

Les constatations de ces Messieurs auraient été de telle nature qu'ils auraient cru devoir se rendre auprès d'un des membres les plus éminents et les plus en vue de la Faculté de Paris, pour prendre son avis. Ce savant docteur choisi à cause de sa compétence personnelle à l'égard de M. Boulanger dont il connaît les antécédents, ayant été à même de les apprécier par lui-même, n'aurait point dissimulé son opinion sur la gravité de la situation dont l'exposé lui a été fait par ses confrères.

Un nouveau journal

Londres, 15 mai, soir.

On assure qu'un journal défendant la politique du général Boulanger paraîtra bientôt à Londres. Il sera imprimé en anglais et en français et aura pour titre : *la Réforme française*. Ce journal sera particulièrement consacré à donner au public anglais une idée exacte de la politique (!) du général Boulanger et des réformes (!!!) qu'il se propose d'introduire en France.

Un professeur de français très connu a été nommé rédacteur en chef du nouveau journal.

Le *XIX^e Siècle* dit que M. Laguerre est parti pour Londres, afin de conférer avec M. Boulanger, au sujet des dissensions qui se sont produites dans le Comité national, concernant les candidats auxquels Boulanger a promis son appui, sans attendre la décision du Comité.

Une scission complète serait imminente si Boulanger ne se décide pas à repousser tout candidat non républicain.

M. Jules Ferry

L'*Estafette* dit que si M. Jules Ferry ne participe pas à la discussion générale du budget, il paraît certain qu'il parlera sur les crédits spéciaux sur l'enseignement.

AU TONKIN

On lit dans le *Journal des Débats* :

De nouveaux incidents se sont produits sur la frontière de Chine, dans la région située entre Monkay, Din-Lap et Ae-Ki.

Le 17 mars, une bande de 300 pirates, venant de Na-Luong (Chine), s'est établie à Nga-Cai, entre Than-Van et Than-Moi, puis est venue attaquer le village de Na-Thien, à deux heures à l'est de Monkay a incendié une ferme et amené quatre hommes, une femme et des buffles.

touffe d'herbes, et son bras droit se leva malgré lui...

Par un mouvement naturel, Joël profita de l'éclaircie : il se fendit à fond à son tour, et son épée disparut jusqu'à la garde dans la poitrine du spadassin...

Celui-ci resta debout une seconde. Il voulut parler. Le sang lui emplit la bouche. Chancelant, il lâcha son arme pour porter ses deux mains à sa blessure. Puis, comme un arbre qu'on déracine, il tomba mort sur le gazon.

Le fils de Porthos demeura là, appuyé au tronc d'un hêtre. Il sentait la sueur pointer à la racine de ses cheveux. Il n'osait risquer un mouvement. Sa victoire lui paraissait un rêve. Son regard, effaré, allait de son épée, qu'il avait laissée échapper, — et qui gisait à ses pieds, la lame rongée jusqu'à la garde, — au cadavre du brigadier étendu sur le dos près du Chêne-Saint-Fiacre. Il lui semblait que ce cadavre le fixait de ses yeux démesurément ouverts, et qu'une malédiction sortait de ses lèvres frangées d'une mousse sanglante.

MM. d'Héricourt et de Gacé échangeaient quelques mots en gens familiarisés avec des drames de cette nature.

— Il n'y a rien à faire, n'est-ce pas ?

— Rien si ce n'est de prévenir les gardes de bois qui transporteront le corps à Saint-Germain.

MM. de Champagnac et d'Escurvaux s'approchèrent du Breton.

Monsieur, dit le premier, il s'agit de quitter la place au plus vite : les édits du roi sont formels et la connétable ne plaisante pas.

Le second appuya :

45 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

X

— Messieurs, poursuivit le vieux breteur, deux d'entre vous vont assister ce jeune champion. Deux autres resteront de mon côté. Il est bien entendu que vous n'avez pas à vous mêler de ce qui va se passer, autrement que pour témoigner au besoin, que les choses ont eu lieu d'une façon décente et que j'ai dépêché monsieur selon les règles.

Les mousquetaires obéirent silencieusement. MM. d'Escurvaux et de Champagnac vinrent se placer près du Breton, MM. d'Héricourt et de Gacé demeurèrent avec le brigadier. Tous quatre avaient l'air attristé et regardaient notre héros avec une compassion non équivoque.

Celui-ci dégaina.

Son adversaire ouvrait et fermait alternativement les doigts de la main droite, pour s'assurer du jeu de ses muscles, et battait des appels du pied.

— Monsieur, je vous attends, dit Joël.

Le spadassin jeta son feutre sur le gazon et dégaina à son tour. Il fit un ou deux plis et demanda d'un ton sardonique :

— Vous n'avez aucune recommandation *in extremis* à adresser à ces messieurs ?

— Aucune.
— Alors, tenez-vous bien.
— J'y tâcherai.

Les deux adversaires tombèrent en garde. Les oiseaux dormaient sous la feuillée immobile, comme morte. Tous les bruits, vagues et confus, qui animaient parfois la solitude des bois, se taisaient, comme étouffés dans la fournaise de l'atmosphère. On n'entendait même pas la respiration de la nature.

Dans ce grand silence, les fers croisés rendirent un battement métallique.

Ensuite, le brigadier laissa échapper un juron.

Il venait, en effet, de s'apercevoir qu'il ne lui serait pas aussi facile qu'il l'espérait d'avoir raison de notre héros.

Celui-ci n'avait pas bronché sous l'attaque. Il n'avait pas même rompu. On eût dit d'une statue dont le poignet seul se mouvait mathématiquement.

— Oh ! oh ! murmura le mousquetaire, l'enfant fait le méchant, je crois... Et moi qui voulais me contenter de le mettre pour six semaines sur le flanc... Me voici, à présent obligé de le tuer...

Et, se mordant la moustache, il essaya successivement de trouver jour en quarte et en tierce — déplaçant la ligne de combat, — portant avec une décision, une virtuosité épouvantables, des coups mortels dont seul jusqu'alors il s'imaginait possé-

Les habitants des groupes voisins de Nathien se sont vigoureusement défendus, ont repoussé les pirates sur Than-Van et Nga-Cai et leur ont tué quatre hommes, dont les têtes ont été envoyées au vice-résident de Monkay.

Le 20 mars, une reconnaissance dirigée sur Nga-Cai a rencontré une bande forte de quatre mille hommes, l'a bousculée et refoulée au-delà de la frontière.

Un de nos officiers, le lieutenant Goerching, a reçu une balle dans la jambe.

Nouvel engagement le 26 mars à Tong-Nin. Enfin, du côté de Houng-Mo, on signale une nouvelle violation de frontière par une bande commandée par un officier chinois.

Assassinat d'un officier

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un officier de l'intendance militaire, M. Maumus, avait été trouvé assassiné dans les environs de Gényville, chef-lieu du cercle de la subdivision de Mascara. On crut tout d'abord que le coup avait été fait par des indigènes. Il résulte des renseignements recueillis que c'est à tort qu'on a attribué cet assassinat aux Arabes. L'autopsie a démontré, en effet, que M. Maumus avait été tué d'un coup de fusil Gras. Or, comme la veille de l'assassinat plusieurs légionnaires avaient déserté avec armes et bagages, on suppose aujourd'hui que l'un d'eux est le meurtrier de cet officier. Ces militaires sont activement recherchés.

La question de Panama

On se rappelle qu'en février dernier un versement devait être effectué sur les obligations à lots de la Compagnie de Panama.

La Compagnie, malgré sa suspension de paiements, émettait la prétention d'exiger non seulement la part due à la Société civile chargée d'assurer le paiement des lots et l'amortissement, mais encore les sommes revenant à la Société du canal.

Aujourd'hui, devant la première chambre du tribunal civil, M. Brunet, liquidateur, réclame ce versement aux obligataires.

De leur côté, ceux-ci répondent que, par suite de l'état de suspension de paiement, ils ne sont plus tenus de verser les sommes revenant à la Société du canal, puisqu'elle ne fait plus face à ses engagements; mais seulement à la Société civile, seule chargée des lots et de l'amortissement.

En d'autres termes et d'une façon générale, l'intérêt du débat se résume dans la solution de cette question de principe : Lors de la souscription, y a-t-il eu un double contrat, l'un avec la Société de Panama jusqu'à concurrence de 300 francs qui devaient lui revenir; l'autre avec la Société civile chargée d'assurer le paiement des lots et l'amortissement au moyen de 60 fr. qu'on devait lui verser? Ou bien, au contraire, le contrat est-il indivisible, comme le soutient le liquidateur?

La Société civile est représentée par M. Dubuit; M. Hué, séquestre des sommes litigieuses, par M. Léon Devin; MM. Martin-Feuillée, ancien ministre de la justice, Lacoin et Gondinet défendent les intérêts des différents groupes d'obligataires.

Ajoutons que M. Bouchez, ancien procureur général, intervient dans l'instance au nom d'un certain nombre d'obligataires qui se sont complètement libérés par anticipation et qui se joignent aux autres pour solliciter la même décision.

Les débats occuperont d'assez nombreuses audiences.

A l'Exposition

Quand sera-t-on prêt?

C'est la question que tout le monde se pose et à laquelle, malheureusement, tout le monde semble avoir répondu d'avance, les uns par déni-

gement, les autres avec une sorte de certitude nullement malintentionnée :

— Dans un mois, dans six semaines, le 14 juillet, etc.

D'autres — les grincheux — vont jusqu'à dire qu'au mois d'octobre on travaillera encore.

Il importe sérieusement de mettre un terme à ces jugements fantaisistes, qui peuvent faire le plus grand tort à la colossale entreprise nationale, si superbement inaugurée.

Nous qui passons chaque jour plusieurs heures à l'Exposition, dit le reporter du *Télégraphe*, nous pouvons dire — sans aucun esprit de dénigrement pour l'œuvre que nous avons admirée avec enthousiasme dès le premier jour — qu'il nous semble que le travail y est mou, très mou, depuis le 6 mai.

Deux jours avant l'ouverture, on mettait les bouchées doubles, on travaillait la nuit, on se tuait pour arriver à la fameuse date avec une apparence de couronnement final. Mais, depuis l'inauguration officielle, MM. les exposants en prennent tout à fait à leur aise : ils ont le temps, ils exposeront quand bon leur semblera, quand ils jugeront que la poussière sera moindre et que les nobles étrangers afflueront dans la capitale.

Eh bien, disons-le franchement et sévèrement : c'est là un abus, un véritable abus. L'Exposition universelle n'appartient pas au Monsieur qui a loué autant de mètres de vitrines, elle appartient au public qui paie son entrée et qui a le droit d'exiger que tout soit terminé dans le plus bref délai possible. C'est à l'administration supérieure à aviser, à se montrer très rigoureuse, à fixer une date suprême, après laquelle toute installation — surtout parisienne — sera retirée au concessionnaire; ou, tout au moins, qu'on frappe les délinquants d'une amende.

Sinon, qu'arrivera-t-il? Sur la foi des bruits qui circulent et qui assurent que l'Exposition ne sera définitivement prête que dans six semaines ou deux mois, les provinciaux et les étrangers n'arriveront qu'en juillet. Les trois derniers mois, Paris sera envahi, inondé, obstrué, et la vie y sera absolument intolérable!

Visite du Président de la République

Jepi, le président de la République a fait une visite à l'Exposition.

M. Carnot a visité successivement chacune des trois salles affectées au département algérien, puis les tentes des indigènes de Tebessa, les maisons kabyles et s'est fait présenter plusieurs des indigènes venus à Paris.

M. Carnot a déclaré au commissaire général que son intention était de visiter l'Algérie même, aussitôt que les circonstances le lui permettraient.

Le président de la République s'est rendu, avant de quitter l'Exposition, au pavillon des Postes, qu'il a parcouru rapidement.

On ne fume pas

Le préfet de police vient de prendre l'ordonnance suivante :

« Il est interdit de fumer dans les galeries et locaux fermés de l'Exposition universelle de 1889, autres que les cafés et les établissements de consommation. »

Gare aux restaurateurs!

Des additions réellement fantastiques, dit le *Petit Journal*, ont été transmises à la direction. C'est ainsi que dans la journée de dimanche un visiteur a dû payer pour son déjeuner et celui de sa femme le chiffre inouï de 78 fr. Et il s'agissait d'un déjeuner fort simple, sans vins haut cotés, sans primeurs!

La direction vient d'imposer aux restaurateurs l'obligation de marquer sur leurs menus le prix de chaque plat. De cette façon, lorsqu'un consommateur verra en se mettant à table : Bifteck aux pommes, 8 francs, ou : Une botte d'asperges... 30 francs, il aura la ressource de s'en passer. Les prix que nous citons ne sont d'ailleurs pas inventés à plaisir; ils figurent sur des additions, envoyées à la direction par des dîneurs exploités, et classées dans les volumineux dos-

siers des plaintes formulées contre les restaurateurs.

Une idée pratique

Dans l'intérêt même de l'Exposition, l'administration fera bien de tenir compte des justes critiques formulées par le public et dont nous avons été à même d'apprécier la justesse. Certains jours, les dimanches surtout, il est quasi impossible de prendre ses repas dans les restaurants du Champ de Mars.

Les concessionnaires, ennemis d'eux-mêmes, coupent les vivres aux affamés retardataires. La prudence sans doute commande à ces industriels de régler la moyenne de leurs approvisionnements. Ils ne peuvent charger sans mesure leurs offices, au risque d'éprouver des pertes sèches énormes.

N'y aurait-il pas un moyen de concilier leur intérêt et celui du public, en organisant soit à proximité, soit dans l'Exposition, une réserve où les jours de coup de feu, les restaurants en détresse pourraient se munir de victuailles : jambons, poulets, conserves, légumes, etc. ?

Ni les marchands ni les acheteurs ne feraient certainement défaut à ce nouveau marché.

La mise en pratique de cette idée est-elle possible à l'administration de répondre. Toujours est-il qu'elle peut et doit trouver le moyen d'épargner les affres de la faim aux visiteurs qui, dès le matin, se pressent dans les galeries.

Authenticité des bibelots

Nous conseillons aux amateurs de bibelots, tapisseries et armes de se méfier de l'authenticité de ces objets.

A la suite de plaintes qui lui avaient été adressées, la direction générale de l'Exposition a fait faire une tournée d'inspection dans les bazars du Maroc, de la Tunisie, etc., pour vérifier la provenance des objets mis en vente par les exposants.

Une assez grande quantité des marchandises offertes aux visiteurs, sortaient d'ateliers de la rue du Temple. On a accordé vingt-quatre heures aux exposants pour faire disparaître ces objets; ce délai expiré, toutes les marchandises non authentiques seront saisies chez les délinquants et, en cas de récidive, leurs bazars seront fermés.

Panique

Petite panique mardi, vers trois heures, dans le palais des machines. Un tuyau à vapeur de 150 millimètres de diamètre a fait explosion avec un certain fracas. Personne n'a été blessé et un quart d'heure après le calme ou plutôt l'agitation était complètement rétablie dans l'immense galerie.

La galerie des machines qui, jusqu'ici, avait été fermée au public dès la fin du jour, lui sera accessible pendant la soirée.

Etablissements utiles

On vient enfin d'installer au Champ de Mars deux de ces modestes mais indispensables monuments d'ardoise dont l'absence se faisait si cruellement sentir. C'est un commencement. Nous sommes convaincus qu'on ne s'en tiendra pas là et qu'on donnera pleine satisfaction sur ce chapitre au public qui réclamait vivement et à bon droit.

Nouveaux guichets

Pour éviter à l'avenir des bousculades comme il s'en est produit dimanche aux diverses portes d'entrée, la direction de l'Exposition vient de décider que le nombre des guichets serait doublé très prochainement.

Le chiffre des entrées payantes pendant la journée du 14 a été de 41,821.

Montons à la Tour

Mercredi, pour la première fois, le public a été admis à monter jusqu'à la seconde plateforme de la tour Eiffel, dans laquelle on a travaillé la veille toute la journée et une partie de la soirée.

Malgré une pluie battante, il y avait pas mal de candidats à la première ascension. Le premier guichet établi est dans le pied 4, celui qui

fait face à droite, au pont d'Iéna. Il ne s'agit pas encore d'ascenseurs : ils ne sont pas prêts. Il s'agit de monter à la force des jarrets; jusqu'à la première plate-forme, cela coûte deux francs, jusqu'à la seconde un franc en plus.

Nec plus ultra, pour le moment. Nous avons vu pas mal d'intrépides, hommes et dames, longer avec ardeur d'abord, puis avec une lassitude progressive, les escaliers très commodes qui mènent au premier étage. Là, tout est encore embryonnaire et les quatre restaurants sont loin d'être terminés. Dans quelques semaines ce sera le rendez-vous de tout le monde qui aime à s'amuser.

Le temps était très couvert; aussi la vue n'a-t-elle rien eu de bien attrayant; mais, avec le soleil, dont on se plaindra à cette hauteur, tout prendra des tons dorés magnifiques, et le pèlerinage à la première, sinon à la seconde plate-forme, va devenir obligatoire pour tout visiteur sérieux.

Le vide des théâtres

En 1878, les théâtres de Paris ont fait une année grasse. C'était tout simple. La lumière électrique à incandescence n'existait pas : ce fut seulement au mois de juin de cette même année que l'étourdissant génie d'Edison en découvrit le principe dans le laboratoire de Menlo-Park. Aussi en 1878, l'Exposition fermait-elle ses portes à sept heures du soir. Et alors, par un effet tout naturel, les milliers de visiteurs dont regorgeait l'Exposition, nos hôtes, nos excellents hôtes entraient dîner dans la capitale et envahissaient le soir ses théâtres, ses concerts, ses bastringues; il faut des amusements pour tous les goûts. Et en 1878 tous les goûts se sont manifestés par une pluie d'or dans les caisses de tous les établissements de plaisir qui fonctionnaient à Paris. Consultez là-dessus les impeccables statistiques.

Cette année, par un effet tout contraire, mais aussi naturel, il semble bien probable que les théâtres ne vont pas pouvoir lutter contre les soirées du Champ de Mars. Remarque que nous ne parlons ici que des soirées ordinaires. Pour les extraordinaires, pour les fêtes de nuit spécialement organisées en vue de faire sensation (et il y en aura une vingtaine, l'affaire est d'avance dans le sac : certains théâtres ont fait moins de 100 francs de recette le soir du 6 mai, et il en sera de même chaque soir de grand tralala expositionnel. Mais les soirées ordinaires, il paraît déjà établi par les chiffres que les théâtres ne pourront pas lutter. D'aucuns font des recettes dérisoires et les directeurs sont navrés.

LES GRÈVES D'ALLEMAGNE

Essen, 13 mai.

D'après la *Gazette du Rhin et de Westphalie*, la déclaration conciliante de l'association minière, qui est affichée depuis samedi dans toutes les mines du district houiller, n'a produit jusqu'ici aucun résultat. Au contraire, les ouvriers des mines du district d'Essen ont cessé le travail, à quelques rares exceptions près. Le nombre des grévistes s'élève actuellement à 90,000, lesquels pouvaient extraire 93,000 tonnes par jour.

Berlin, 14 mai.

Les troupes actuellement concentrées sur le lieu des désordres comprennent 10 bataillons, 8 escadrons, au total 7,000 hommes. Aujourd'hui, 10 brigades de gendarmerie ont été appelées de Francfort. La Saxe a fourni son contingent.

Essen, 14 mai.

Le manifeste lancé par les chefs du mouvement gréviste, à Dortmund, déclare que les mineurs ne peuvent cesser la grève et reprendre le travail tant que les administrations minières n'auront pas annoncé qu'elles souscrivent aux conditions exposées par les ouvriers.

Berlin, 15 mai.

La députation des grévistes a été reçue par l'empereur. L'audience a duré 10 minutes.

— Très bien. Parlez je vous écoute.

— La jeune fille que j'ai suivie habite dans la rue des Tourneilles, chez une vieille parente que ses infirmités forcent à garder l'appartement...

— Après ?

— Elle est sortie, dès le matin, pour faire différentes visites chez des gens de robe : procureurs, juges, conseillers...

— Ensuite ?

— Le soir, elle s'est rendue à la paroisse Saint-Paul, où elle a assisté au salut, et où elle retournera demain et les jours suivants...

— Qui vous donne cette certitude ?

— Je lui ai entendu dire à une vieille mendiant, qui stationne sous le porche de l'église et dans la main de laquelle elle a laissé tomber une pièce de monnaie : « Je viendrai tous les soirs prier à la même heure, et, tous les soirs, vous recevrez la même aumône. »

Il y eut un instant de silence. Puis l'ambassadeur demanda :

— Ça, n'auriez-vous point sous la main quelque bon compagnon, dépourvu de préjugés, à qui, en y mettant le prix, on puisse commander toute espèce de besogne ?

Il ajouta, en souriant, sur un mouvement du laquais qui se préparait à s'offrir lui-même :

— Ce n'est pas que je me défile de vos scrupules; mais des motifs particuliers m'empêchent de confier cette besogne à une personne de ma maison...

— Votre Excellence sera servie à souhait, répondit l'Espagnol avec empressement.

(A suivre.)

— Nous ne vous avons jamais vu. M. de Brégy a été tué par un inconnu. Voilà ce que nous répondrons à quiconque nous interrogera. Mais quel qu'un pourrait survenir : partez sans perdre une minute.

Notre héros balbutia quelques paroles de remerciements. Il ramassa son épée l'essuya avec une poignée de feuilles et la réintégra au fourreau. Puis, il s'éloigna, égaré, éperdu, titubant comme un homme ivre.

Laissons notre vainqueur, revenir à Paris, tout bouleversé de ce qui lui vient d'arriver, et raconter le sanglant dénouement de son voyage à maître Bonlarron et à Petit-Renaud, qui l'ont attendu pour souper.

Laissons, à la fin du récit, le Gascon s'écrier, avec cet accent qui donne un prix inestimable aux dires des gens du Midi :

— Ventredieu ! monsieur mon ami, j'en aurais agi pareillement... Et j'en aurais fait auter en l'air, votre outrecuidant pourfendeur, si haut que les mouches auraient eu le temps de le déchiqueter jusqu'aux os avant qu'il ne fut retombé !

Laissons enfin le cabaretier émettre cette maxime consolante en face du manque d'appétit passager de notre héros :

— La première fois qu'on tue un homme, ça vous cause toujours une légère impression... Mais il n'y a que le début qui coûte. On s'y habitue avec la pratique.

Laissons, disons-nous, la rue du Pas-de-la-Mule et le cabaret du *Maure-qui-Trompe*, et transportons-nous sur le quai d'Anjou, à l'hôtel somptueux bâti, quelques années auparavant, par Nicolas Grubin, seigneur des Bordes.

Cet hôtel, qui devait deux ou trois ans plus tard devenir la propriété d'Antonin Nompard de Caumont, marquis de Puyguilhem, — le même qui, sous le titre de duc Lanuz, s'entendit si bien à tourner la tête de la grande Mademoiselle, — cet hôtel avait été loué, pour lui servir de pied-à-terre pendant son séjour à Paris, par S. E. le duc d'Alaméda, ambassadeur de S. M. Catholique Charles II, roi d'Espagne et des Indes.

Or, personne ne l'a oublié : le duc d'Alaméda n'était autre que le chevalier d'Herblay, l'ancien évêque de Yannes et qu'Aramis, l'ancien mousquetaire.

Le voici lui-même, dans son cabinet, enveloppé d'une robe de Chambre de soie ourlée et assis auprès d'un bureau chargé de papiers.

Il achève la lecture de la lettre suivante :

« Monseigneur,

« J'ai hâte de mander à Votre Excellence que Sa Majesté sera sous peu de retour de Lille à Saint-Germain, et qu'il serait urgent que toutes dispositions fussent prises à cet égard.

« La marquise paraît en effet, plus assurée que jamais du pouvoir de ses charmes et du succès de ses ambitieux desseins.

« Il m'est revenu qu'elle se vantait, sous le couvert, d'une certaine prédiction qui lui aurait été faite en ces derniers jours, et qui ne tendait à rien moins, si elle se réalisait, qu'à ruiner de fond en comble nos espérances et nos projets.

« On raconte parmi ses intimes, qu'étant allée consulter une devineresse du Palais-Royal, celle-ci lui aurait annoncé que, devenu libre dans un avenir prochain, le *Grand Alexandre* (1) l'associerait

(1) Sobriquet sous lequel les courtisans désignaient Louis XIV.

en l'épousant, au rang suprême dans l'Etat.

« Il est donc nécessaire de produire au plus tôt à Saint-Germain la personne chargée d'attirer sur elle-même l'auguste affection qui fait la force de la *Merveille* (1).

« Daigne Votre Excellence aviser en conséquence et me considérer en toute occasion comme le plus fidèle, le plus dévoué et le plus respectueux de ses serviteurs. »

BOISLAURIER.

Malgré la chaleur de la soirée, un grand feu flambait dans une vaste cheminée de marbre devant laquelle était placé le bureau. M. d'Alaméda froissa le papier, en fit une boule et le jeta dans le brasier, qui l'eut consumé en un instant. Puis il se pelotonna dans son fauteuil et sembla s'absorber dans ses réflexions. Puis encore, au bout d'un instant :

— Ma foi ! Boislaurier a raison, dit-il en se parlant à lui-même. Il faut brusquer les choses. La montagne ne venant pas à nous, c'est nous qui irons à la montagne...

Il frappa sur un timbre. Un valet parut.

— Voyez si Esteban est rentré à l'hôtel, et envoyez-le-moi sur-le-champ.

— Oui, Excellence.

Quelques minutes plus tard, le laquais demanda — un Espagnol à la mine souple et fine — s'inclinait devant le vieux seigneur.

(1) Nous avons dit que c'était le surnom donné par les flatteurs à M^{me} de Montespan.

L'empereur avait à ses côtés un de ses aides de camp ; un sténographe était également présent.

Le mineur Schroeder, décoré de nombreuses médailles, a remercié l'empereur d'avoir reçu la députation et a exprimé l'espoir que l'empereur appuierait les réclamations des grévistes qui veulent seulement sauvegarder leur vie et leur santé et gagner un salaire suffisant pour nourrir leur famille.

L'empereur a répondu qu'il avait ordonné une enquête et qu'il ne négligerait rien pour qu'elle soit complète. Tous les représentants du gouvernement ont été chargés d'élucider la question.

L'empereur a ajouté qu'il portait un vif intérêt aux ouvriers et a exhorté les mineurs à s'abstenir de toute connivence avec des partis politiques, et surtout avec les socialistes, car, ou il verrait des désordres tendre vers le socialisme, il emploierait des mesures de rigueur pour les réprimer, et comme la puissance dont il dispose est considérable, on fusillera impunément les auteurs du moindre désordre contre l'autorité. Si, au contraire, les mineurs observent le calme, ils peuvent compter sur sa protection.

Berlin, 16 mai.

Les propriétaires des mines ont, à leur tour, demandé à l'empereur une audience, qui leur a été accordée, pour aujourd'hui. Il paraît que le ministre de l'intérieur a donné des ordres pour que tous les correspondants de journaux soient expulsés non seulement de la Westphalie, mais aussi de toutes les localités où éclate une grève de quelque importance.

Essem, 16 mai.

D'après la *Gazette du Rhin et de Westphalie*, la situation générale serait sensiblement meilleure. Dans le district de Werden et de Mulheim, le travail aurait complètement repris. Dans d'autres, et notamment dans celui de Dortmund, il aurait repris partiellement.

Les paroles de l'empereur paraissent avoir produit une vive impression.

Berlin. — 10,000 grévistes de Westphalie ont repris leur travail, mais la grève est devenue générale dans la région d'Aix-la-Chapelle et continue à prendre de l'extension en Saxe et en Silésie.

Une collision a eu lieu, jeudi, entre les grévistes des mines de Silésie et les soldats. Un gréviste a été tué.

La mort d'une reine

La reine-mère de Bavière est morte.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Concours Poétique

La Société amicale du Lot, formée à Paris, en dehors de toute tendance politique ou religieuse, vient de mettre au concours un chœur ayant pour titre *Les enfants du Lot*.

M. Bernadot, officier d'Académie, élève de Bazin et de Massenet, 2^e prix du Conservatoire de Paris, serait chargé de le mettre en musique.

L'artiste, également officier d'Académie, choisi pour illustrer le sujet, est M. Legastelois, dont les visiteurs du Salon peuvent, en ce moment, admirer l'œuvre, sous le n^o 4613 du catalogue.

Les poésies en français ou en patois devront être adressées, avant le 15 juin prochain, au secrétaire de la commission, M. Tincl, licencié ès-lettres, sténographe à la Chambre des députés, rue des Boulangers, n^o 30, à Paris.

Nécrologie

Le 15 mai 1889, s'est éteint M. l'abbé Pechmèze, curé de Dégagnac. La nouvelle de sa mort a surpris et affligé tous ceux qui l'ont connu. Depuis trente années, M. l'abbé Pechmèze dirigeait la paroisse de Dégagnac, et tous ceux qui l'ont approché ont pu apprécier l'aménité de son caractère, la justesse de son jugement, le zèle ardent qu'il apportait dans les nombreuses affaires religieuses qui lui étaient confiées.

Ses obsèques ont eu lieu hier, au milieu d'une foule de population.

Centenaire de 1789

Nous recevons la communication suivante :

Cahors, le 16 mai 1889.

Monsieur,

Le mouvement de 1789, dont on célèbre le centenaire, est le point de départ d'une révolution complète dans l'organisation sociale de la France.

Les graves abus de l'ancien régime avaient produit de lourdes souffrances et réclamaient de vastes réformes.

Pour mieux les accomplir, le gouvernement royal fit appel au pays, et, en convoquant les États-Généraux, provoqua la rédaction de cahiers dans lesquels toutes les classes de la société exprimèrent librement leurs vœux et doléances. A-t-il été tenu compte de ces doléances et de ces vœux ?

Si de nombreux abus ont été supprimés, d'autres ont pris leur place. Le mouvement de 1789, dénaturé, détourné de la voie tracée par les cahiers, et dirigé suivant les principes rationalistes, aboutit à un bouleversement complet en imposant une révolution à un pays qui ne voulait que des réformes.

Aussi la situation du pays est-elle compromise, les intérêts moraux et religieux sont foulés aux pieds, l'instabilité politique semble être devenue la loi de notre gouvernement ; une centralisation excessive, contraire à la pratique de tous les peuples prospères, substitue la bureaucratie à l'effort personnel des hommes de bien, désireux de se dévouer à la chose publique.

La justice ne s'obtient qu'à grands frais, et ses représentants, privés des antiques garanties de leur indépendance, sentent diminuer leur prestige et leur autorité ; les finances sont dilapidées.

L'industrie, le commerce, l'agriculture font entendre des plaintes universelles, des grèves fréquentes compromettent la sécurité publique et sont un indice de l'état d'antagonisme aigu qui dévore le monde du travail.

En face d'une telle situation, et pour célébrer utilement, dans ce grand anniversaire de 1789, tout ce qu'il y avait de généreux, de légitime et de sage dans les réformes proposées, ne convient-il pas d'imiter nos pères, de suivre la voie qu'ils nous ont tracée ? N'est-il pas urgent de rechercher, à leur exemple, quelles sont les causes de la désorganisation sociale ?

Ce que le pouvoir public ne veut pas faire, faisons-le, rédigeons un cahier de doléances et de vœux.

Ce mouvement, commencé par l'assemblée commémorative de Romans, en novembre dernier, poursuivi à Montpellier et à Poitiers, sera continué dans toutes les provinces de France.

Nous venons donc vous proposer de prendre part à une assemblée provinciale du Quercy qui, à l'instar de l'assemblée des sénéchaussées du Quercy, ouverte à Cahors le 16 mars 1789, aura lieu les 3, 4 et 5 juin prochain, dans la même ville.

Descendants de députés-électeurs de l'assemblée de 1789, ou membres du comité d'organisation, nous espérons que vous répondrez à notre appel et que vous apporterez à notre assemblée — organisée, comme l'indique le document ci-joint, pour assurer la représentation directe et vraie de tous les intérêts légitimes — le fruit de votre expérience et de vos lumières.

Une vaste enquête déjà faite par nos soins, a produit dans notre Quercy cent soixante réponses, dont l'ensemble constitue le premier élément de cahiers à faire adopter par notre assemblée provinciale.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

(Suivent les signatures).

Les personnes qui ont l'intention d'assister aux assemblées qui se tiendront à Cahors les 3, 4 et 5 juin prochain, sont priées de vouloir bien le faire savoir aux correspondants d'arrondissement ou cantonaux, afin qu'on puisse leur faire parvenir les cartes d'entrée.

Pour l'arrondissement de Cahors, envoyer les adhésions à M. R. de Chénemoireau, 55, boulevard Cambetta, à Cahors.

FIGEAC

Mgr Grimardias, évêque de Cahors, était, ces jours-ci, de passage dans notre ville, à l'occasion de la cérémonie de la confirmation.

A cinq heures de l'après-midi, il a quitté Figeac pour se rendre dans un chef-lieu de canton voisin, à Camburat.

Il y était à peine arrivé, lorsque se produisit un accident qui aurait pu avoir de déplorables conséquences. Son cocher, voulant introduire la voiture épiscopale dans une remise planchée, se mit à la tête des chevaux.

Le véhicule venait de franchir le seuil de la remise lorsque les chevaux, effrayés par le bruit que faisaient leurs propres sabots heurtant le plancher sonore, se cabrèrent, s'emportèrent et renversèrent le cocher, qui fut piétiné. La voiture lui passa sur le corps et lui fit de graves contusions.

Le docteur Alibert, appelé en toute hâte, a donné les premiers soins à la victime de l'accident, qui en sera quitte, il faut l'espérer, pour quelques jours de repos.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 16 mai

Affaire Aussel. — Abus de confiance et faux.

L'accusé est un nommé Aussel, René, ancien huissier, âgé de 31 ans, domicilié à Gramat.

L'acte d'accusation expose les faits suivants : L'accusé, René Aussel, huissier près le tribunal de Gourdon, en résidence à Gramat, avait été, en 1887 et 1888, l'objet de nombreuses plaintes de la part des clients, au préjudice desquels il détenait les sommes d'argent que ceux-ci lui confiaient pour en opérer le remboursement, ou qu'il recevait en sa qualité d'huissier pour en effectuer le paiement.

Vers la fin de l'année 1888, les plaintes deviennent plus pressantes et une instruction ouverte sur les faits qui lui étaient reprochés amena la découverte de onze abus de confiance qualifiés et de cinq faux en écriture privée commis par Aussel pendant son exercice des fonctions d'huissier. En présence des déclarations précises et concordantes de tous les témoins, l'accusé a dû reconnaître que ceux-ci lui avaient remis diverses sommes s'élevant au total de trois mille cinq cent cinquante francs environ, dont il a employé le montant à son profit sans exécuter le mandat qui lui était donné, en violant le dépôt qui lui était confié. En ce qui concerne les faux qui lui sont reprochés, la culpabilité d'Aussel est non moins nettement établie.

Depuis 1884, et à diverses reprises, un sieur Cabrolle, tailleur à Gramat, chargeait l'accusé de placer des sommes s'élevant à cinq mille fr. en représentation de cette somme, Aussel remettait cinq valeurs de mille francs chacune, signées par les sieurs Theil, Delon et Marie Sabathié ; Rougié Pierre, Rougié Jean-Pierre et Cazard, lesdites valeurs écrites de sa main, endossées ou avalisées par lui. Or, les signatures de ces diverses valeurs sont fausses. Vainement Aussel a prétendu qu'il n'avait jamais remis ces valeurs à Cabrolle ; il reçoit, sur ce point, de la part des témoins entendus, les démentis les plus formels.

Le jury a eu à se prononcer sur vingt et une questions qui lui ont été posées par la Cour, tant sur les crimes d'abus de confiance que sur les crimes de faux.

Après une délibération d'une demi-heure envi-

ron, le Jury rentre en séance rapportant un verdict affirmatif sur deux chefs d'usage de faux et cinq abus de confiance.

Il accorde les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Aussel à deux années d'emprisonnement et 100 francs d'amende.

Ministère public : M. Many, procureur de la République.

Défenseur : M^e Landres.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience de jeudi, le tribunal correctionnel de Cahors a prononcé les condamnations suivantes :

1^o Marie C..., femme Guillaume V..., 48 h. de prison, pour vol de trois lapins.

2^o T..., pour vol d'une pelle, 6 jours de prison.

3^o G..., 15 jours de prison, pour vol d'une casse.

L'ASSASSINAT D'ALBI

Albi, 15 mai.

L'instruction est conduite avec la même discrétion, et il n'est guère possible d'en connaître les résultats.

Nos renseignements particuliers nous permettent de dire cependant, qu'il a été procédé, hier soir, par les médecins commis et M. Camboulivès, pharmacien-chimiste, à une expertise sur taches de sang trouvées sur les habits de Durand. Il s'agissait de savoir si c'était du sang veineux ou du sang artériel. Le résultat de cette expertise paraît devoir rendre plus évidente la culpabilité de Durand.

Dans la même journée, plusieurs membres de la famille Cassan ont été entendus. Le domestique a subi un nouvel interrogatoire. Une foule assez considérable attendait sa rentrée à la maison. On remarque que l'accusé n'a plus la même arrogance. Il a pâli.

Le bruit a couru, dans la matinée, que M^{me} Cassan avait été mise en liberté. Cette nouvelle est inexacte, au moins en ce moment. Ce qui a donné naissance au bruit de mise en liberté de M^{me} Cassan, c'est qu'une détente s'est produite dans l'opinion publique, laquelle était très surexcitée les premiers jours, à cause des suppositions émises par M. Cassan, la victime, sur le compte de sa belle-fille au sujet des relations qu'il croyait exister entre elle et Durand. Comme je me suis fait l'écho de la première impression du public, je me fais également l'écho de ce revirement d'opinion, sans appréciation, attendant le résultat de l'enquête.

Albi, 15 mai, soir.

Ce soir a eu lieu, à la prison, un nouvel interrogatoire de Durand. Rien n'a transpiré à ce sujet.

La fille Elodie Rieunier, dont ce journal avait annoncé l'arrestation à Toulouse, et qui a subi un long interrogatoire dans la journée d'hier, a été relaxée ce soir à 4 heures, l'instruction n'ayant relevé aucune charge contre elle.

Les experts chimistes se sont réunis de nouveau ce soir. Le secret a été gardé. Dans la soirée également, il a été fait une importante découverte. Le fusil à piston que le docteur avait dans sa chambre et qui était armé, était pourvu de deux amorces, dont le fulminate a été enlevé par un récent grattage.

Le revolver de la victime qu'on recherchait activement depuis quelques jours, vient d'être retrouvé dans la voiture du docteur.

Le bruit que Durand s'était pendu dans la prison, a couru avec persistance dans la soirée. Renseignements pris, ce bruit était dénué de fondement.

Le domestique Durand

D'ores et déjà, dans l'esprit de tous — absolument de tous, ici — le domestique Durand a trempé dans le crime et a dû y jouer un rôle des plus importants.

Ce Durand, sur le compte duquel tout est encore loin d'avoir été dit, est un homme d'environ 24 ans. Il était depuis quatre ans au service du docteur Cassan.

Physiquement, l'individu ne présente aucun moyen de séduction, et s'il était vrai que, comme on l'a dit, il eût jamais été l'objet de la passion d'une femme, c'est que, de deux choses l'une : ou cette femme avait peu de goût pour la beauté plastique, ou elle aurait eu, en hypnotisant cet être-là, un but tout autre que celui de l'avoir simplement pour amant.

Au moral, Justin Durand peut se caractériser par un seul mot : c'est un sournois.

Il parle si peu que la plupart des voisins de la maison de son maître n'ont presque pas encore entendu le son de sa voix, bien qu'ils le connaissent de vue depuis plusieurs années.

C'est à tel point que pas mal de gens, le voyant si taciturne, s'étaient figuré qu'il était à moitié idiot, selon l'expression employée par un de nos confrères.

Reste à savoir si cette imbécillité est réelle ou simulée.

Les viscères de la vieille servante du docteur Cassan, décédée quelques jours avant l'assassinat de son maître, ont été envoyés à Paris pour être analysés.

L'état de conservation dans lequel se sont maintenus ces viscères permet de supposer qu'ils ont absorbé une certaine quantité d'arsenic.

La mort de Gustave Cassan

Quant à la mort de M. Gustave Cassan, sur laquelle s'exercent les commentaires du public, nous n'en parlerons pas. Cette mort avait beaucoup frappé le docteur. Il avait dit : « Gustave m'a échappé avec une rapidité surprenante ; je lui donnais encore pour six mois de vie ». D'autre part, il est certain que M. Gustave Cassan a été enlevé après avoir vomis. Mais avant de laisser les soupçons s'égarer de ce côté, il faut attendre le résultat de l'analyse de Toulouse qui n'est pas encore finie. Il sera temps de voir si cette sinistre affaire se complique et si un troisième cadavre sera évoqué devant le jury appelé à

statuer sur une cause destinée à rester épouvantablement célèbre.

Nouvelles perquisitions

Mardi, à 5 heures du soir, le procureur de la République et le juge de paix de Gaillac se sont transportés à Brens, et ont visité la maison de feu M. Gustave Cassan.

Le bruit court que l'on cherche le lieu où aurait été enfoui le chien que l'on dit avoir été empoisonné. Mais ce n'est là, sans doute, qu'un racontar. Il est probable que les perquisitions n'ont été portées que sur les papiers.

Les accusés

Le point capital de l'instruction est en ce moment d'établir l'emploi du temps de M^{me} Cassan et d'Elodie Rieunier dans la journée de jeudi 9 mai, lendemain du crime, et comment elles ont appris la funèbre nouvelle.

Interrogées, elles auraient ainsi raconté comment elles ont su l'assassinat du docteur :

Vendredi matin, la bonne de M^{me} Cassan, descendant chez la concierge, aurait appris la nouvelle par cette femme, qui venait de lire la *Dépêche*. Elle serait remontée en informer sa maîtresse.

Celle-ci était à Albi dans la journée, et son départ n'aurait rien que de naturel dans le cas où il serait exact que la nouvelle lui soit parvenue comme nous venons de le dire.

Mais on a su qu'une dépêche a été lancée de Toulouse par M^{me} Cassan, et que cette dépêche envoyée à Albi, demandait des informations. Il est important d'en connaître la teneur et de savoir si elle a été lancée avant que M^{me} Cassan ait pu savoir d'une source quelconque l'assassinat de son beau-père.

Le parquet de Toulouse, en vertu d'une commission rogatoire, fait des recherches au télégraphe.

Audacieuse évasion

Une femme Lacam, internée à la maison d'arrêt de Montauban et condamnée à la relégation, vient d'accomplir une évasion qui dénote une force, et une énergie bien rares chez le sexe aimable. Voici le travail qu'elle a dû faire :

Ouvrant la fenêtre de sa chambre donnant sur la rue de la Mairie, elle descella avec son couteau fabriqué avec un manche de cuillère fixé dans un morceau de bois et aiguisé sur une pierre, un des barreaux de la fenêtre.

Le barreau, soulevé, sortit facilement de son alvéole et fut, sans grands efforts, tordu par la prisonnière.

Mais, le barreau tordu, restaient les contrevents, sortes de persiennes absolument fixées au mur.

La femme Lacam, munie de son couteau un peu primitif, attaqua courageusement ce dernier obstacle.

Le travail dut être long. Le tron fait par mille efforts, la femme Lacam a dû jeter ses hardes par la fenêtre, sortir les pieds en avant, sinon absolument nue, du moins dans un costume des plus légers.

Suspendue ensuite à sa corde, faite en tresse de sandales, elle a dû s'appuyer d'abord au premier rebord, et de là glisser doucement jusqu'au trottoir.

Une fois dans la rue, s'habiller et partir a été l'affaire d'un instant.

Qu'est devenue l'évadée ? On l'ignore encore.

Les vélocipédistes

Le tribunal d'Angers vient de rendre un jugement fort intéressant pour les cyclistes.

Un jeune veloceman poitevin, monté sur une bicyclette, longeait la levée du bord de la Loire, lorsqu'il rencontra, venant en sens inverse, une voiture attelée d'un cheval, lequel, bien qu'il eût ralenti sa marche, et avant même qu'il eût approché de la voiture, se cabra et jeta la voiture dans une mare avec toutes les personnes qu'elle contenait.

Le cheval ayant été tué et la voiture très endommagée, le propriétaire, M. C..., assigna M. G..., le père, civilement responsable des accidents occasionnés par son fils mineur.

Il demandait 2,000 fr. de dommages-intérêts, mais le tribunal ayant considéré que le jeune G... avait gardé sa droite et ralenti sa marche, a débouté M. C... de sa demande, et l'a condamné aux dépens.

Les vélocipédistes peuvent donc se promener sans crainte de poursuites judiciaires, s'ils sont assez sages pour modérer leur vitesse et conserver leur droite, comme les voitures ; c'est là un point qu'il est important d'établir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 11 au 18 mai 1889

Naissances.

Ségy Marie, avenue de Toulouse, 22.

Porchon Laure, rue St-James, 6.

Mariages.

Serres Adalbert et Lebœuf Elisabeth.

Décès.

Sol Jeanne, 75 ans, rue Pélégri, 12.

BOURSE. — Cours du 16 mai 1889.

3 0/0.....	87 47
3 0/0 amortissable (nouveau).....	89 42
4 1/2 0/0 1883.....	105 35
Actions Orléans.....	1,375 00
Actions Lyon.....	1,375 00
Action Panama.....	58 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	448 00
Obligations Lombardes.....	318 00
Obligations Saragosse.....	375 50
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	93 50

Hérissou (Deux-Sèvres), le 26 octobre 1888.
 — Je suis heureux de vous annoncer les excellents résultats obtenus par votre Baume Victor sur quatre personnes souffrant de douleurs rhumatismales et névralgiques très intenses : elles ont ressenti une vive chaleur suivie d'un assez fort picotement et elles ont été soulagées comme par enchantement. C'est surtout contre la migraine et les maux de tête qu'il obtient le plus de succès. Je constate que le Baume Victor (2 fr. le flacon) est le plus précieux spécifique que l'on puisse employer contre les douleurs, et je vous autorise volontiers à publier ma lettre. LACROIX, instituteur. A. M. Hertzog, ph^{ne}, Paris.

Des milliers de Certificats

Attestent la puissante efficacité des Pilules Gicquel pour combattre la constipation et toutes les maladies qui en dérivent, telles que : maux d'estomac, manque d'appétit, maux de tête, névralgie, étourdissements, congestions. Elles sont aussi un remède souverain contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la jaunisse, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

Les corporations religieuses, entr' autre immenses bienfaits, ont doté leur pays de savantes préparations, en usage dans toutes les parties de l'économie domestique et de la médecine de famille. Il n'en est pas de plus précieuse que l'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulas. Parfum suave, actions préservatrice et curative infaillibles, tout s'y trouve réuni. Exiger la signature du prieur Dom Maguellone.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ÉLIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
 POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.
 PÂTE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

NE SOUFFREZ PLUS

L'asthme, goutte, ataxie, épilepsie, paralysie, névralgies, migraines, rhumatismes, coqueluche. La PLAQUE ELECTROPHILE du PRIX DE DEUX FRANCS, dans toutes les pharmacies et au dépôt général : Trages, 1, rue Lafitte, Paris. La douleur est instantanément arrêtée, et 30 nuits du port de cette plaque suffisent à guérir les maladies les plus rebelles et les plus incurables. Malades, essayez la plus belle découverte de ce temps en la PLAQUE ELECTROPHILE.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Beaucoup de jeunes gens sont étonnés de voir que les capsules de Santal du commerce ne donnent pas les mêmes résultats que celles de Midy. L'explication en est facile : le commerce vend sous le nom d'essence de santal des produits provenant de toutes variétés de bois de Santal, souvent vieux et altérés. M. Midy, au contraire, emploie exclusivement le Santal frais de Mysore, dont il a distillé cette année un million de kilogrammes. Cette essence fine, suave et pure, ne fatigue jamais l'estomac et guérit en 48 heures les affections qui exigeaient des semaines et des mois de traitement avec le copahu, le cubèbe ou les injections. Comme garantie, chaque capsule porte le nom Midy.

La statistique des médicaments employés dans les hôpitaux de Paris constate l'efficacité du traitement par le santal, si largement popularisé par M. Midy. En effet, la consommation du copahu et du cubèbe dans ces établissements, a diminué de plus de moitié tandis que celle de l'essence de Santal est en grande augmentation. Le Santal frais de Mysore que distille et emploie exclusivement M. Midy est celui qui produit les résultats les plus rapides; aussi faut-il exiger sur chaque capsule le nom de Midy.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de l'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. TOUTES PHARMACIES

AVIS On demande de suite des représentants sérieux et actifs dans tous les cantons, pour le placement des Capsules Paul Jamain insecticides, destinées à combattre les parasites de la grande culture, de la viticulture, de l'horticulture et de l'arboriculture. Références sérieuses exigées. S'adresser à M. Paul Jamain, Chimiste, 19, rue des Roses, Dijon (Côte-d'Or).

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE
EMPRUNT CONSOLIDÉ 4% OR
 DE CHEMINS DE FER 2^{ME} SÉRIE
 de 1.241.992.000 FRANCS CAPITAL NOMINAL
 AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPOT RUSSE

Remboursable au pair, en 81 ans, avec intérêts trimestriels payables à Paris, Pétersbourg, Londres, Berlin, Francfort, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, New-York.

Cet emprunt, émis en obligations consolidées russes de chemins de fer, est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts consolidés 5% 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les Emprunts consolidés 5% encore en circulation seront remboursés avant la fin de l'année 1889. Ces titres cesseront de porter intérêt à partir de la date à laquelle ils seront remboursés. Cette date sera fixée 3 mois à l'avance par un Arrêté ministériel.

L'emprunt 5% consolidé de 1884 (7^e série) est, dès à présent, appelé au remboursement pour le 15 Août 1889.

On souscrit : **VENDREDI 24 MAI** chez **MM. de Rothschild frères**, 21, rue Lafitte,

Au prix de **457.50** par obligation de 500 fr. rapportant **20** fr. d'intérêt annuel.

Jouissance 17 1/2% = 20 fr. en souscrivant ;
 1^{er} Juillet 1889 20% = 87 fr. 50 à la répartition ;
 50% = 100 fr. le 21 août 1889 ;
 1889 250% = 250 fr. le 18 sept. 1889 ;

Faculté de libération anticipée à 2% l'an à partir du 12 Juin prochain.

En libérant le 12 Juin, le porteur n'aura à verser en tout que **455 fr. 75** par obligation.

CONVERSION DES EMPRUNTS CONSOLIDÉS 5%
 On peut aussi souscrire en titres des Emprunts 5% 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les souscriptions en titres des susdits emprunts seront irréductibles.

Pour les souscriptions en titres, les nouvelles obligations seront délivrées entièrement libérées au prix de **457 fr. 50**, jouissance 1^{er} Juillet 1889.

Les titres des anciens emprunts 5% seront reçus en paiement, aux prix ci-après, pour L 100, capital nominal :

Emp. 1870 à fr. 2,574.90 | Emp. 1873 à fr. 2,595.50
 » 1872 à fr. 2,554.80 | » 1884 à fr. 2,544 »

Les soutes, résultant du décompte de conversion, inférieures au montant d'une obligation, seront payées au porteur, en espèces.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres munis de tous leurs coupons à échoir ou d'un cautionnement de 5% de leur valeur nominale, avec désignations exactes des titres et l'engagement de les remettre à MM. Rothschild frères, dans un délai maximum de 21 jours.

(Déclaration faite au timbre le 10 mai 1889.)

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du **BARRY**, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardes, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maigreur, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiqes et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas.

Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
 (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
 SAISON DES BAINS
 BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

ÉTUDE
 de M^e Léon TALOU avoué licencié, Place du palais de justice à Cahors

VENTE
 A SUITE DE
Saisie immobilière
 ET DE
SURENCHÈRE
ADJUDICATION
 Fixée au cinq juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

Suivant procès-verbal de M^e Morel, huissier à Montcuq, en date du premier février dernier, dénoncé le quatre du même mois de février et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf du même mois de février, volume cent vingt-sept, numéros vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre.

Il a été procédé :
 A la requête de M. Antoine Cambon, propriétaire, domicilié au Coustal, commune de St-Daunès.

Lequel a constitué aux fins des présentes, M^e Georges Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant cours de la Chartreuse, n^o 10

Sur la tête et au préjudice de dame Marthe-Mathilde, de Labrousse, sans profession, veuve de Monsieur Adrien Lagineste, domiciliée de la commune de Layrac (Lot-et-Garonne) et de demoiselle Noémie Montagnac, surveillante à la maison de santé de Ville-Evrard, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre

1^o Une étable, située dans la ville de Montcuq, formant le numéro 102, section L du plan cadastral de ladite commune de Montcuq, d'une contenance approximative de dix-huit centiares, première classe, d'un revenu de dix-huit centimes. Ladite étable confronte à la rue publique allant à la halle, sur le devant, et d'un côté au sieur Delbouy, et de l'autre côté, au sieur Combarieu, ainsi que dans le haut.

2^o Un jardin, sis au même lieu, formant le numéro 235 même section L dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quarante-sept centiares, première classe, d'un revenu de quarante-deux centimes ;

3^o Sol de maison situé au même lieu, formant le numéro 236, même section L dudit plan, d'une contenance approximative de quatre-vingt-treize centiares, première classe, d'un revenu de quatre-vingt-quatre centimes ;

4^o Une maison, située au même lieu, formant le numéro 236, même section L dudit plan cadastral, d'un revenu de cinquante francs. Ladite maison, construite en pierres, couverte en tuiles canal, a quatre tombants d'eau ; elle prend son entrée sur la rue publique allant à la halle, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec cave et granges au-dessous.

Sur le derrière de ladite maison, se trouve un petit jardin au-dessous duquel se trouve une voute. Elle confronte au nord, à rue publique allant à la halle, au sud, avec grange du sieur Salives, au levant, avec Bénédicte Léon, ruelle miroyenne entre et au couchant à ruelle publique allant de la rue de la halle au foirail à bœufs. Lesdites caves et granges prennent leur entrée dans cette ruelle.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés au chef-lieu du canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le trois avril dernier et l'adjudication desdits biens a été continuée au huit mai courant.

En conséquence, l'adjudication desdits biens a eu lieu ledit jour huit mai, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

A cette audience, ils furent adjugés moyennant le prix de deux mille francs en sus des charges à M^e Delbreil avoué, qui a été commandé en faveur du sieur Henri Pagès et de dame Angéline Pradal, mariés propriétaires domiciliés à St-Daunès, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse et tous deux conjointement et solidairement.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le seize mai courant, Monsieur Jean Flourou, ex-employé, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta n^o 59, assisté de M^e Léon Talou, avoué près ledit tribunal qu'il constitue aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix desdits immeubles et porter ledit prix à la somme de deux mille trois cent trente-quatre francs.

En conséquence, les immeubles ci-dessus désignés, seront remis en vente le mercredi cinq juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de ladite ville sur la nouvelle mise à prix fixée par le surenchérisseur.

Mise à prix
 Les enchères s'ouvriront sur la nouvelle mise à prix de deux mille trois cent trente-quatre francs ci-dessus, plus des charges. **2,334 fr.** en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable, Cahors le 18 mai 1889.

L'avoué surenchérisseur Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o Ce regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

Bibliographie

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 323 du 12 mai 1889 :

René Maizeroy : L'aubade. — Charles Mérouvel : la Comtesse Hélène. — Louis Enault : Le Château des Anges (suite). — Armand Silvestre : Rose de Mai (suite). — H. Escoffier : Le Mercier de Lyon (suite). — Frédéric Soulié : Les aventures de Saturnin Fichet (suite).

LA POUPEE MODÈLE
Journal des petites filles
 PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Auteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal.

Journal des demoiselles
 Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire incontestablement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, amoulineaux, musique.

PARIS, 40 FR. — DÉPARTEMENTS, 42 FR.
 On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

Une Semaine à Paris 125 fr.
 Comprenant le Logement, les Repas au Palais-Royal, à l'Exposition, aux Grands Bouillons, au Grand Hôtel ou à l'Hôtel Continental, les Entrées à l'Exposition, les Parours en bateaux et les Promenades en voitures pour visiter les Monuments et curiosités de Paris. S'adresser à l'Agence des Excursions collectives, 25, Passage Saulnier, Paris, qui adressera le Prospectus détaillé.

PROMENADES COLLECTIVES en BREAKS
 (De la C^o des Messageries Nationales)
 Service quotidien pour visiter les monuments et curiosités de Paris.

A CÉDER UNE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
 en pleine prospérité

Située dans un chef-lieu de département du centre, possédant un journal politique conservateur, très répandu dans la contrée. 3 presses Marini; presses à bras, à satiner, à rognier; caractères neufs pour Labours, etc. etc.

S'adresser pour tous renseignements aux initiales E. G., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

Le propriétaire-gérant, Layton.